

M. le Président: Compte tenu de ce qui s'est passé au début de la période des questions, nous entendrons une autre question. Le très honorable chef de l'opposition.

* * *

LE BUDGET

LA COMPARUTION DE HAUTS FONCTIONNAIRES À LA BARRE DE LA CHAMBRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. C'est un fait admis que à 13 h 30 ou 13 h 40, dans l'après-midi du 27 avril, un appel a été reçu du président de la Mutuelle du Canada. Il s'agissait là d'un fait nouveau, car des renseignements très importantes se retrouvaient dans une importante institution financière. Or, le vice-premier ministre nous a dit aujourd'hui que, à sa connaissance, aucun ministre n'a appris cette fuite avant la fin de l'après-midi du 27 avril, c'est-à-dire après la période des questions.

Ma question est celle-ci: quel haut fonctionnaire a assumé la responsabilité de ne pas communiquer la nouvelle aux ministres? Le vice-premier ministre veut-il dire que ce sont les fonctionnaires qui décident du moment d'informer le Parlement ou des informations qu'il faut lui transmettre? Si tel est le cas, n'appuiera-t-il pas notre motion visant à faire convoquer à la Chambre les trois sous-ministres pour qu'ils énoncent tous les faits aux députés?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le chef de l'opposition se veut un vaillant défenseur du Parlement et des droits et libertés de la personne. Non seulement il s'efforce de salir et de détruire le ministre des Finances, mais il veut maintenant prendre les fonctionnaires pour cible. Son député, en face, a laissé entendre que l'intégrité de la GRC était mise en cause. . .

M. le Président: Passons à l'ordre du jour.

Obtentions végétales—Loi

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-15, Loi concernant la protection des obtentions végétales, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Papproski): Lorsque la Chambre s'est ajournée à 13 heures, il restait au député 7 minutes pour conclure son discours et 10 minutes pour les questions et observations. J'ai hâte de l'entendre. Le député de Durham (M. Stevenson) a la parole.

M. Ross Stevenson (Durham): Monsieur le Président, avant la pause, je discutais de trois aspects des principaux programmes d'amélioration de la betterave au Canada. J'ai parlé brièvement de la mise au point de nouvelles techniques d'amélioration des plantes. J'ai dit que cela dépendait surtout du secteur public parce que la plupart des sociétés, particulièrement les petites entreprises, n'ont pas les moyens d'effectuer ces recherches coûteuses. Le secteur public devrait aussi financer l'entretien des semences et de diverses formes de matériel génétique. Le gouvernement du Canada et de nombreuses fondations internationales qui s'occupent de l'amélioration des récoltes en sont très conscients et se sont engagés à accomplir ces deux fonctions.

Vient ensuite la tâche de produire les variétés ou cultivars. Il s'agit dans une grande mesure d'un travail répétitif impliquant beaucoup de croisements et d'essais. Plus on crée de variétés, plus on a de chances de réussir. C'est un domaine où le secteur privé excelle. Je n'insinue pas que le gouvernement ne devrait pas y être. Il y a été et il continuera d'y être avec les universités. Il s'agit toutefois d'un domaine où la participation du secteur privé a été et devrait être plus forte. Le Canada n'a pas récolté comme il l'aurait dû les fruits de la participation du secteur privé à l'obtention de nouvelles espèces végétales destinées à la culture.